

Sept-Îles, le 17 août 2006

CERTIFICAT D'AUTORISATION
(article 22)

Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
880, chemin Sainte-Foy, 4^e étage
Québec (Québec) G1S 4X4

N/Réf. : 7610-09-01-0171101
400339108

Objet : Exploitation de la sablière 22J02-001

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de votre demande de certificat d'autorisation datée du 2 mai 2006 et reçue dûment complétée le 11 mai 2006, j'autorise, conformément à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LRQ, chapitre Q-2), le titulaire ci-dessus mentionné à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Exploitation de la sablière identifiée 22J02-001 située dans le canton de Babel sur le territoire de la ville de Port-Cartier, dans la MRC de Sept-Rivières. L'exploitation est prévue jusqu'au 16 août 2016. La superficie de l'aire d'exploitation est de 70 600 mètres carrés et est délimitée par le polygone ayant pour extrémités les coordonnées UTM (nad 83) suivantes :

- a) zone 19, 649 232 m.E., 5 542 985 m.N.;
- b) zone 19, 649 208 m.E., 5 542 780 m.N.;
- c) zone 19, 649 108 m.E., 5 542 682 m.N.;
- d) zone 19, 648 920 m.E., 5 542 875 m.N.;
- e) zone 19, 649 134 m.E., 5 543 085 m.N.

CERTIFICAT D'AUTORISATION
(article 22)

-2-

N/Réf. : 7610-09-01-0171101
400339108

Le 17 août 2006


Les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

- lettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs datée du 2 mai 2006 et signée par M. André Ouellet, ing., concernant une demande de certificat d'autorisation pour l'exploitation d'une sablière, 1 page et 4 annexes, et à laquelle était annexé :
 - formulaire intitulé « Demande de certificat d'autorisation pour l'exploitation d'une sablière », signé par M. André Ouellet, ing., le 5 mai 2006, 9 pages.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

En outre, ce certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour le ministre,



Joel Boudreau,
Directeur régional de l'analyse et
de l'expertise de la Côte-Nord par
intérim

JB/JB/kb